



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 AVRIL 2023**

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 13

Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2023

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Valentin TELLECHEA, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Myriam COULOUMIERS.

Excusés : Christian DURROTY (donne pouvoir à Alain ALLEGROTTI), Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Patricia VIALLE (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Céline MAZEROLLES), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Myriam COULOUMIERS).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-31 : Convention de partenariat programme MOBY

Le programme Moby favorise l'utilisation des modes de transport actifs pour améliorer la sécurité routière aux abords des établissements scolaires, réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques, apaiser l'espace public aux abords des établissements et lutter contre la sédentarisation des enfants. L'objectif est d'instaurer un changement de comportement durable en faveur des mobilités actives et participatives.

L'objectif de cette mission est de profiter de la construction de la nouvelle école pour changer les habitudes en faveur de l'écomobilité.

Le périmètre d'intervention est le suivant:

- une école primaire publique (au cœur du centre bourg)
- une école primaire privée Saint-Laurent (qui restera dans les locaux actuels)
- une école associative Ikastola Uhabia (qui restera dans les locaux actuels)
- la nouvelle école communale en cours de construction (ouverture prévue en janvier 2025)

Pour pouvoir bénéficier du financement CEE à 100%, la convention devra être signée au plus tard le 30 avril 2023

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE, Monsieur Arla et Madame Couloumiers s'abstenant de :

ARTICLE 1^{er} : **AUTORISER** Madame la Maire à signer la présente convention ci annexée ;

ARTICLE 2 : **AUTORISER** Madame la Maire à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 24 avril 2023

Mme la Maire

Marie José MIALOCQ